



Bulletin municipal

# La Trinité du Mont

Janvier 2021



# LE MOT DU MAIRE



Chères Montoise, chers Montois

Je profite de cette tribune pour vous souhaiter à toutes et tous une très bonne année 2021 avec la bonne santé pour vous et tous vos proches. Oublions 2020 et projetons-nous vers cette nouvelle année. La cérémonie des vœux du Maire est prévue le vendredi 29 janvier, mais il est probable que nous ne puissions pas vous y rencontrer si le protocole sanitaire est trop compliqué à gérer. Nous nous retrouverons plus tard pour échanger autour du verre de l'amitié.

2020 a été très compliquée pour la commune également. Un budget serré, les différents protocoles sanitaires successifs à mettre en place, la sécurité dans l'école et la gestion de l'accueil périscolaire et cantine. Nous regrettons également de n'avoir pas pu maintenir le traditionnel repas des seniors de la commune. Espérons que tout ceci ne sera que des mauvais souvenirs en 2021 et nous aurons à cœur de rattraper les retards.

Je tiens à souligner les efforts faits par notre personnel communal pour s'être adapté aux nouvelles situations, aussi bien dans l'entretien que dans l'administration. Avec la reprise de l'école fin mai et en septembre, il a fallu modifier beaucoup d'habitudes, déplacer les lieux de l'accueil périscolaire et adapter la restauration au protocole assez contraignant. Un grand merci à eux.

Vous lirez un peu plus loin que la présence d'amiante existe dans deux espaces de l'école, mais au vu des résultats des analyses, aucune fibre n'a été détectée lors des mesures d'empoussièrations réalisées dernièrement. La sécurité des enfants, du personnel de l'éducation nationale et communal est donc préservée. Nous aurons cependant à planifier budgétairement le remplacement des zones amiantées dans les années à venir.

J'en profite également pour souhaiter la bienvenue aux habitants de l'allée des bosquets. Ce lotissement est terminé et les logements sont quasiment tous occupés. Les travaux rue de la réserve sont eux aussi presque achevés. Cela a été assez compliqué pour vous riverains. Merci de votre compréhension pour la gêne occasionnée. Il restera à finaliser l'accès piéton à ce lotissement par la rue de l'église. Avec l'arrivée de toutes ces nouvelles Montoises et nouveaux Montois, nous approchons aujourd'hui les 900 habitants. Nous aurons également une quinzaine d'enfants en plus à la rentrée prochaine. Pour les accueillir nous allons donc engager dans les six mois à venir, de travaux pour réhabiliter le rez-de-chaussée du logement qui côtoie l'école.

Vous aurez remarqué la présence fréquente des gardes champêtre. Je tenais à vous signaler l'augmentation des verbalisations faites sur la commune, que ce soit pour des excès de vitesses ou encore le non-respect des STOP. Merci à toutes et tous de respecter le code de la route pour la sécurité de tous.

Comme nous ne pouvons pas vous rencontrer comme habituellement, n'hésitez pas à nous signaler vos difficultés ou remarques en appelant la Mairie. Nous essayons malgré tout de rester à votre écoute.

Meilleurs vœux à toutes et tous  
Hugues DUFLO

## L'amiante à l'école

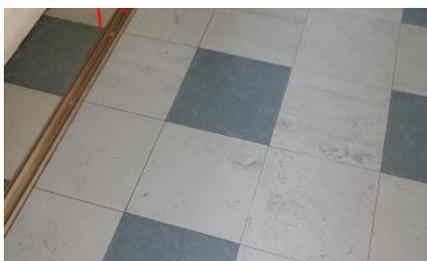
Depuis l'année dernière, le conseil d'école demandait à contrôler la présence d'amiante dans les bâtis de l'école. Tout avait commencé en 2018, quand une ardoise du bardage était tombée. Le couvreur avait alors signalé, sans autre analyse ni précaution particulière, que ce type d'ardoise pouvait contenir de l'amiante. Ce mot fait peur, mais il faut savoir que la plupart du temps, l'amiante est « encapsulée » dans le matériau. Les fibres ne peuvent alors être libérées qu'au moment de la cassure ou du perçage de celui-ci.

Comme près de la moitié des écoles primaires, nous n'avions pas de DTA (Document Technique Amiante) comme la loi nous le demande. En octobre, j'ai donc fait réaliser par une société habilitée, le DTA pour l'ensemble des bâtiments communaux construits avant 1997. Sont concernés, l'église, la salle polyvalente et l'école. La mairie et la salle du conseil n'ont pas été analysées car des travaux y ont été faits récemment et des analyses d'amiante avant travaux y ont été réalisées.



L'analyse de l'amiante dans les locaux accueillant du public consiste à repérer les matériaux amiantés selon 2 listes distinctes. Pour les éléments amiantés, pour les éléments de la liste A (Flocage, calorifugeage, faux-plafonds) appelé aussi friables, ils nécessitent un contrôle renforcé de leur état de conservation par un organisme accrédité tous les 3 ans. Pour ceux de la liste B (parois verticales, plancher, plafonds, conduits, canalisations, bardage, etc), l'état de conservation est à contrôler régulièrement et s'ils sont observés dégradés, ils nécessitent alors la mise en place de mesures visant à limiter les risques de dégradations et la déperdition des fibres d'amiante.

Nous avons récemment reçus le rapport des analyses du DTA. La première satisfaction, c'est qu'aucun matériau de la liste A ne contient d'amiante dans les lieux testés. Il n'y a donc pas de danger immédiat à traiter dans l'urgence. Pour ce qui est de l'école, 3 zones ont été identifiées comme amiantées. Le bardage et la couverture de la classe des maternelles, les dalles au sol du couloir/bureau de la classe des CM1 et CM2 et les dalles au sol du couloir/classe des CE1 et CE2.



Voici les préconisations faites par la société qui a rendu son rapport. Pour le bardage, les jeux de ballons ayant été interdits suite à la première chute d'une ardoise, il n'y a pas de risque immédiat. A nous de contrôler régulièrement l'état de non dégradation des ardoises, et c'est le même constat pour les dalles de sols de la classe des CE, ainsi que pour les dalles de sol du bureau à côté de la classe des CM.

Pour le sol du couloir de la classe des CM, le constat est différent. Le sol est dégradé, et des dalles se décollent de plus en plus. Les recommandations sont soit d'enlever les dalles incriminées soit de recouvrir l'ensemble par un nouveau sol. La solution du retrait, la plus satisfaisante, n'aurait pas pu être réalisée avant les grandes vacances d'été 2021. La colle et le ciment dessous sont peut-être aussi contaminés et d'autres analyses auraient dues être réalisées. De plus, il n'y a actuellement aucun crédit de prévu sur cette opération et le budget ne sera voté qu'en avril 2021. Nous avons donc préféré apporter la solution du recouvrement, tout aussi conforme, qui a l'avantage de mettre en sécurité rapidement l'ensemble des usagers. L'amiante sera alors encore présente dans le DTA, mais il n'y aura plus aucun risque que des fibres se volatilisent dans l'air.



Suite à la visite en novembre de l'Inspecteur de la santé et sécurité au travail (ISST) de l'académie, voici les mesures que la municipalité a engagées :

- Le recouvrement par un nouveau sol dans le couloir par la société Cramoysan (habilitée pour ce type de travaux). Le devis est attendu et les travaux seront réalisés pendant les vacances de Noël, ou bien l'un des premiers mercredi de janvier 2021 selon les disponibilités.

- Des mesures d'empoussièrement seront réalisées afin de contrôler la présence de fibres d'amiante dans les locaux de l'école. Cette mesure est recommandée dans la partie endommagée du couloir, mais afin de rassurer les élèves, les professeurs des écoles, les parents et les employés, ces relevés seront aussi effectués dans la classe des CE. Les mesures interviendront le 15 décembre après les cours pendant 24h.

- Un contrôle régulier réalisé aussi bien par les usagers que les employés communaux sera effectué sur l'ensemble des zones identifiées par le DTA. Le changement des sols restant amiantés sera programmé dans les années à venir.

J'espère que cet article saura rassurer l'ensemble des personnes usagers de notre école, et que le regard et les recommandations de l'inspection de la santé et de la sécurité au travail permettra à toutes et tous de retrouver les conditions nécessaires pour vivre et travailler sereinement dans les meilleures conditions.

Hugues DUFLO

# UN PEU D'HISTOIRE

Comme un air de déjà connu...

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE



En application du senatus-consulte du 29 octobre 1805  
prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de  
peste-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'Empire Français.

Je soussigné(e) :  
Mme/M :  
Né(e) le :  
Demeurant :

Certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé  
par le décret de l'Empereur des Français Napoléon Ier :

- Déplacement entre le campement et le champs de bataille pour vaincre avec gloire une quelconque puissance Européenne à annexer.
- Déplacement pour effectuer des achats de première nécessité auprès des cantinières (oignon, vin, gnôle)
- Consultation auprès d'un médecin pour cause de typhus et/ou de la gangrène. Ou opération urgente d'un chirurgien de la Grande Armée pour une amputation.
- Déplacement pour motif familial impérieux (complot politique, coup d'état).
- Convocation judiciaire pour se rendre aux Gens d'Armes et être conduit à la guillotine ou au cachot.
- Déplacement outre-mer pour récupérer le trône de France.
- Déplacement pour acheminer des renforts et secourir l'Empereur.

Fait à :  
Signature et date :

IMPRIMERIE DE NEURCHI DE NAPOLÉON BONAPARTE

ANDREA PAVN

# UN PEU D'HISTOIRE

## Les Commerces : épicerie, café, débit de boissons et restaurant à la Trinité du Mont.

*Une petite page d'histoire par Jean Philippe Pupin, avec la complicité de Philippe Authouart et Jacques Simon.*

Au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, la commune de la Trinité du Mont dont les habitants étaient au nombre de 300 environ, pouvait s'enorgueillir de posséder 3 commerces de ce type.

Le premier était situé rue Emile Guilbert à la proximité du carrefour avec les rues de la Briqueterie, de l'Église, et de la rue Jules Cantais; cet établissement champêtre comportait un

restaurant, un café, un débit de tabac et à partir de 1922, la cabine téléphonique.



**Photo 1**

En 1910, il était tenu par M. Martin (photo1) puis ensuite par M. Lemaire (photo2).

Puis vinrent ensuite M & Mme Guilbert (1934/1959), M. Petit, Gérard Couette, Claude Simon, Mlle Eslain et M. Olivier jusque dans les années 80.



**Photo 2**

Ce café porta le nom de « Rendez-vous des bons vivants » à l'époque de M. Lemaire, puis ensuite de « Rendez-vous des amis ». Il faut noter qu'il y avait un Bouloir et des jeux champêtres...

Dans ce même carrefour, mais diamétralement opposé à celui-ci se trouvait à l'angle de la rue de

L'église et de la rue Jules Cantais le café-débit, épicerie, mercerie, restaurant de M. Alexandre (photo 3).



**Photo 3**

# UN PEU D'HISTOIRE

M. Alexandre organisait des bals dans la cour de son établissement (photo5).

Il mettait aussi à disposition des joueurs de football des équipes visiteuses venues rencontrer l'US Montoise, un bâtiment servant de vestiaire.

Ce café épicerie fut ensuite repris par M.Bertois.



Photo 4

Enfin le café épicerie mercerie de M. Feray (photo4) vers 1930.

Accessible depuis le chemin des écoliers et la rue Raymond Hervet, derrière l'actuel parking .

Situé le long de la voie romaine de Juliobona à Gravinum (Grainville-la-Teinturière) le village est d'abord appelé "Sancta Trinitas" en 1240. Le qualificatif du Mont se rencontre à partir de 1319.

Il disposait d'une cour champêtre avec des jeux. (photo6).

Les successeurs furent M.Levallant, Michel Gréaume (il proposait un local vestiaire pour l'équipe de Football de l'US Montoise)

Puis enfin il y eut Mme Chartron et M. Thénaux jusque dans les années 80.

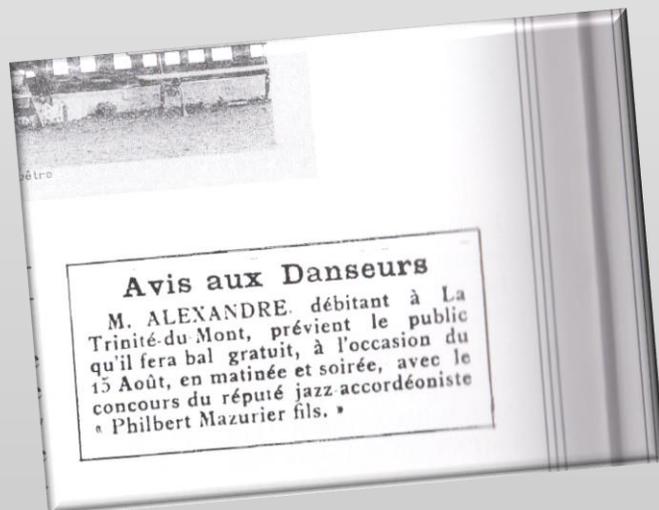


Photo 5

## ASSEMBLÉES

Communs de La Trinité-du-Mont.

MM. FERAY et LEMAIRE, débitants, ont l'honneur d'informer les promeneurs que l'Assemblée annuelle dite de La Trinité, se tiendra dans et devant leurs établissements :

LE DIMANCHE 30 MAI 1926

Jeux divers. — Attractions. — Bals publics

On trouvera des collations et consommations de premier choix.

Photo 6

# INFOS LOCALES ET SOCIALES

## COOPERATIVE SCOLAIRE

Nous vous rappelons que la coopérative scolaire recycle les produits suivants :

- Brosses à dents – tubes de dentifrice – capsules « tassimo » - gourdes de compotes – bouchons plastiques – stylos usagers.



## ECOLE

Cette année le père Noël n'a pas pu passer voir les enfants de l'école, toutefois la municipalité a tenu à leur faire offrir un petit présent pour cette fête et pour la fin d'année.

### REPAS DE NOEL du 17 décembre 2020 à la cantine

- Mousse de canard
- Émincé de poulet sauce pomme cannelle
- Pommes noisette
- Clémentines
- Bûche de Noël au chocolat



# PERISCOLAIRE

Les animatrices de l'accueil périscolaire lancent un appel aux dons de jeux usagers mais corrects, ainsi que des livres, bandes dessinées de préférences, genre « Astérix » au profit des enfants.

Ces dons peuvent être remis au secrétariat de la mairie.



# ETAT CIVIL

## Naissances

- 04 janvier Capucine ABIVEN (Lillebonne)
- 01 février Kyara BA GRANDIN (Lillebonne)
- 16 février Avéline TELLIER (Lillebonne)
- 22 avril Simon BELTCHEFF (Lillebonne)
- 04 mai Flor BATISTA (Lillebonne)
- 12 mai Abigaël CHAUVEAU (Lillebonne)
- 29 mai Inaya GILBERT (Lillebonne)
- 14 juin Justin PÉROT (Lillebonne)
- 02 juillet Clément QUILLARD (Lillebonne)
- 14 juillet Joyce LECLERC (Montivilliers)
- 23 août Timéo DUPARC (Lillebonne)
- 10 novembre Meva BILEN (Lillebonne)
- 13 décembre Hind STITOU (Lillebonne)

## Mariages

- 08 août Monsieur Damien DELETTRE et Madame Isabelle LIMARE
- 29 août Monsieur Quentin HAREL et Madame Marina DELAHAYE
- 05 septembre Monsieur Bruno BEAUFILS et Madame Muriel LOUVEL

## Décès

- 02 avril Monsieur Olivier CARPENTIER
- 02 septembre Madame Bernadette MERCIER veuve THENEAU (Lillebonne)
- 07 décembre Monsieur Gérard TURQUER.

## TRAVAUX REALISES EN 2020

- Réfection de la chaussée de la rue Jules CANTAIS
- Réfection de la chaussée rue de la réserve et création d'une voie piétonne ainsi que la pose de candélabre
- Réfection chaussée et trottoirs rue fond vallée



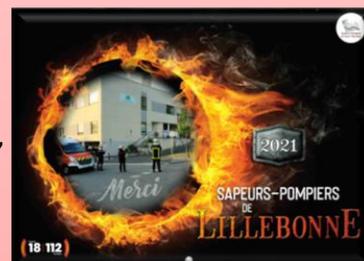
Tous ces travaux sont bien avancés mais des finitions restent à faire.



## CALENDRIER DES POMPIERS

Cette année les pompiers ne peuvent passer dans les maisons pour proposer leur calendrier en raison du COVID, ils nous ont donc proposé d'en déposer au secrétariat de la mairie, ce que nous avons bien entendu accepté de bon cœur, nous vous demandons donc d'être généreux envers eux et de venir faire un don.

Merci pour eux



# DIVERS

## RAPPELS

Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler les déchets quels qu'ils soient sur sa propriété.



Les poubelles sont à rentrer après le passage du camion et ne doivent pas traîner sur les trottoirs durant toute la semaine.



## Entretien des haies donnant sur les trottoirs :

Si vous avez des haies qui dépassent sur les trottoirs pensez à les tailler pour permettre aux usagers piétons de pouvoir circuler librement sans être obligés de descendre sur la chaussée et cela souvent avec des poussettes et cela pour la sécurité de nous tous.



## SECURITE ROUTIERE

Un arrêté général de circulation a été pris pour l'ensemble de la commune, entre autre :

### **Toutes les rues de la commune sont limitées à 30 km/ heure**

Des panneaux STOP ont été implantés aux intersections dangereuses. Malgré cela de nombreux riverains des différentes voies de circulation nous font part des excès commis par certains usagers, que ce soit la vitesse, le non respect des panneaux ou encore la circulation de petites motos ou scooter sur une roue.

Devant cet état de fait nous avons demandé à notre policier rural d'accentuer les contrôles ce qui a déjà été fait en notant que des vitesses de 75 km/h au lieu de 30 ont été relevées sur la rue Raymond HERVET. Ces contrôles vont être accentués. Des panneaux indiquant "contrôles fréquents" vont être apposés à l'entrée de l'agglomération.



Une commission sécurité a été mise en place avec comme coordinateur Cédric RANDUINNEAU. Cette commission aura pour charge d'étudier les différentes possibilités pour améliorer la sécurité routière dans la commune, tenter de régler les problèmes de stationnements, la circulation des piétons notamment des enfants de l'école etc... N'hésitez pas à nous donner des idées et à nous faire part de vos doléances.

## URGENCES

- Police nationale :  
17 ou 02 35 38 34 11
- Police intercommunale :  
02 35 38 81 81
- Gendarmerie :  
02 35 38 64 66
- Pompiers :  
18 ou 112
- Centre de secours :  
02 32 84 46 05
- S.A.M.U (Service d'Aide Médicale Urgente) :  
15 ou 02 35 84 46 65
- Centre Hospitalier Intercommunal :  
02 35 39 36 36
- Urgences Hôpital :  
02 35 39 35 52
- Médecin de garde :  
7 jours/7 et 24 heures/24 : 02 32 73 32 33
- Pharmacie de garde :  
3237
- Enfance maltraitée :  
119
- Violences conjugales :  
3919

Le SAMU ou le commissariat de police peuvent vous donner les coordonnées du pharmacien le plus proche dès 20h et du samedi à partir de 12h jusqu'au lundi 9h.

## Horaires d'ouverture de la Mairie

### Mardi et Jeudi

10h00 à 11h30 et 16h à 18h

### Samedi

9h00 à 12h00

### Accueil téléphonique

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

9h00 à 12h00

14h00 à 17h00

**Au 02 35 38 03 93**



## VOS ELUS



Tous les mardis soir, à l'exception des mois de Juillet et Août, de 18h à 19h, une permanence est assurée à la mairie soit par le maire lui-même soit par un des adjoints. Les personnes qui le désirent peuvent venir rencontrer l'un de ses élus avec ou sans rendez-vous.

# Le conseil municipal vous souhaite ses meilleurs vœux pour 2021



**Hugues DUFLO**  
MAIRE



**Dominique DUBOC**  
1<sup>er</sup> adjoint



**Raymond FONTAINE**  
2<sup>ème</sup> adjoint



**Christophe PATIN**  
3<sup>ème</sup> adjoint



**Olivier STALIN**  
4<sup>ème</sup> adjoint



**Jean-Philippe PUPIN**



**Adeline LEMOINE**



**Christine  
MARQUETTE**



**François MARICAL**



**Nadia PICALET**



**Sylvie VASSE**



**Delphine COLLINET**



**Céline  
DESMARESCAUX**



**Eric SIMON**



**Cédric  
RANDUINEAU**